

FEDERATION ALGERIENNE DE HAND-BALL

LIGUE REGIONALE DE HANDBALL BATNA

Maison de Jeunes Saidi Rachid -BATNA- TEL/FAX : 033.80.51.8

commission de Règlement qualification et de Discipline

PVN^o 11

REUNION DU.28/02/2018

Membres Présents: MM. HAMICH SALAH PRESIDENT
BOUMEDIENE ALI SECRETAIRE
BAADACHE HAMID MEMBRE

Ordre du *j*our

- ETUDE DES AFFAIRES DECIPLINAIRE

AFFAIRE N°73

- Vu la demande d'annulation de licence du dirigeant BENMAKHLOUF AHMED licence N°06/21 formulée par le club MMBATNA.
- Vu le versement des droits d'annulation.

LA CRQD DECIDE :-

- Le dirigeant BENMAKHLOUF AHMED licence N°06/21 .et libre de tout engagement envers le club MMBATNA à compter du 28.02.2018.

AFFAIRE N°47

Rencontre NRBD – CRBBA du 17/02/2018

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueurs RAYOUH ALI licence n°283 et SAADOUNE ANOIR licence n° 190 de NRBD, les joueurs LBOIZEDA ABDEALAH licence n° 189 et KRAOUCH AISAM licence n° 190du CRBBA, ont été signalé pour attitude et remarques désobligeantes envers adversaire.

LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur RAYOUH ALI licence n°283 de NRBD est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 28.02.2018
- Une amende de 05 000.00 da est infligée à l'équipe NRBDJEMILA (art59 RSDF).
- Le joueur SAADOUNE ANOIR licence n°283 de NRBD est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 28.02.2018
- Une amende de 5 000.00 da est infligée à l'équipe NRBDJEMILA (art59 RSDF).
- Le joueur LBOIZEDA ABDEALAH licence n°189 de CRBBA est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 28.02.2018
- Une amende de 10 000.00 da est infligée à l'équipe CRBBA (art59 RSDF).
- Le joueur KRAOUCH AISAM licence n°190 de CRBBA est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 28.02.2018
- Une amende de 10 000.00 da est infligée à l'équipe CRBBA (art59 RSDF).



